

L'industrie bancaire congolaise est-elle hostile ou favorable à de nouvelles entrées ?

André M. Nyembwe*, Honoré Mbantshi† et Emmanuel Sungani‡

Résumé

Depuis 2010, l'industrie bancaire de la République démocratique du Congo a perdu un quart de ses banques, le nombre passant de 20 à 15, ce qui interroge sur son état. En tentant de répondre à la question de savoir si cette industrie est favorable ou hostile à de nouvelles entrées, l'article analyse une série d'indicateurs ou facteurs et trouve que plusieurs d'entre eux sont de nature à décourager une nouvelle entrée alors que ceux, en moindre nombre, qui peuvent être des signaux favorables, nécessiteraient soit des réformes, soit des investissements pour les activer. L'analyse indique que la configuration actuelle du secteur bancaire congolais tel que révélée par ces divers indicateurs et facteurs, serait davantage favorable à l'implantation de banques étrangères, africaines en particulier par le biais de rachats d'actifs, plutôt qu'à la création de nouvelles banques nationales.

Mots-clés : Banques, Barrières à l'entrée, RDC**Codes JEL :** G21, G24, G28**Abstract**

Since 2010, the banking industry in the Democratic Republic of Congo has lost a quarter of its banks, from 20 to 15, raising questions about its condition. In attempting to answer the question of whether this industry is conducive or hostile to new entry, the paper analyzes a series of indicators or factors and finds that several of them are likely to discourage new entry while the fewer ones that may be favorable signals would require either reforms or investments to activate them. The analysis indicates that the current configuration of the Congolese banking sector, as revealed by these various indicators and factors, would be more favorable to the establishment of foreign banks, particularly African banks, through asset purchases, rather than the creation of new national banks.

Key words: Banking, Entry barriers, DRC**JEL codes:** G21, G24, G28**1. Introduction**

La motivation première de cet article découle du constat selon lequel la RDC a perdu 25% de ses banques durant la deuxième décennie de début de siècle avec, dans la plupart des cas, des

dissolutions forcées ordonnées par l'autorité de régulation qui est la Banque Centrale du Congo (BCC). Seule la disparition de la Banque Commerciale du Congo (BCDC), en 2020, est motivée par une opération stratégique de rachat par le groupe kenyan Equity, alors que la BCDC présentait une situation financière et prudentielle relativement saine. Ceci soulève naturellement la question de savoir si ce mouvement n'est pas une correction endogène d'un système bancaire excessivement bancarisée compte tenu d'éventuelles limites de demande ou d'offre viable de services.

La problématique de savoir si un système financier est trop bancarisé, autrement dit dispose de trop de banques, au point de questionner son caractère hostile à de nouvelles entrées, peut être comprise de trois manières selon Dombret (2016).

La première approche concerne un excès de compétition. L'excès de banques peut se traduire par une concurrence tellement rude qu'elle entraîne de très faibles marges de gains et une recherche risquée de rendement. Dans une telle situation, le marché devient non seulement hostile à de nouvelles entrées, mais également susceptible de favoriser des sorties soit pour cause de faillite soit pour rentabilité insuffisante pour les actionnaires. La deuxième approche concerne le manque de pression d'une compétition de l'extérieur du fait de l'existence de barrières formelles ou informelles, qui empêchent l'entrée de nouvelles institutions si ces barrières deviennent insurmontables. La conséquence d'une telle situation est que des banques non compétitives subsistent avec comme conséquence une surcapacité relativement à la demande de services bancaires. La troisième approche d'un système trop bancarisé s'appréhende à travers une bulle financière de crédit excessif permettant à des transactions sans réel assise économique de générer des profits. Face à un tel tableau, le risque d'éclatement de la bulle financière est de nature à décourager de nouvelles entrées tout en étant propice à des faillites lorsqu'il se réalise et dévoile la fragilité économique sur laquelle était assise l'activité des institutions concernées.

Tout en adoptant certaines intuitions de cette triple approche de la « surbancarisation », cet article ajoute une pièce à la littérature en s'interrogeant sur le caractère favorable ou

* Université de Kinshasa et Université Catholique de Louvain. Contact : nyembwea@gmail.com.

† Université de Kinshasa

‡ Université de Kinshasa

Citation : André Nyembwe, Honoré Mbantshi et Emmanuel Sungani, L'industrie bancaire congolaise est-elle hostile ou favorable à de nouvelles entrées ?, Revue africaine de la banque et des assurances, volume 1, n°1, janvier 2023, pages 1-14.

Remerciements : Les auteurs remercient les nombreuses personnes, dont deux réviseurs anonymes, qui ont contribué à améliorer l'article. Ils demeurent néanmoins les seuls responsables de toutes les erreurs qui subsisteraient.

hostile à de nouvelles entrées du système bancaire congolais à travers plusieurs indices ou facteurs qui renvoient aux conséquences desdites approches. Il dépasse la deuxième approche qui considère les barrières à l'entrée comme un vecteur de maintien d'institutions non viables et responsables d'un nombre rationnellement excessif de banques.

En effet, l'article va au-delà en insérant dans l'analyse l'identification de signaux négatifs et barrières potentielles de diverses natures pour tenter de mettre en évidence leur caractère hostile ou non à de nouvelles entrées dans l'industrie bancaire de la République démocratique du Congo (RDC). Cette identification est complétée, en se basant sur une typologie d'entreprises candidates à une entrée dans une industrie (Moati, 1996), par la désignation du type de banque candidate à l'entrée qui serait le mieux placé face à la configuration du secteur bancaire congolais.

En somme, il s'agit d'une combinaison des trois approches différentes d'excès de bancarisation et du concept de barrières à l'entrée initié par Mickael Porter (1979) qui a identifié les économies d'échelle, la différenciation de produits, les exigences de capital, les désavantages de coûts non liés à la taille, l'accès aux canaux de distribution et la réglementation. La finalité méthodologique est de caractériser chaque indice éventuel comme étant hostile ou non à une nouvelle entrée dans l'industrie sans être nécessairement une barrière à l'entrée clairement identifiée dans la littérature. Pour arriver à la catégorisation, une démarche analytique est menée en se basant, lorsque les données sont disponibles, sur une analyse comparative des indicateurs pertinents d'un échantillon sélectif de pays.

L'article montre que plusieurs indices ou caractéristiques du système bancaire congolais tels que le scénario de baisse du nombre de banques, l'asymétrie de l'information causée par le biais politique de l'activité, le faible niveau moyen des crédits et dépôts ou le degré de contrainte du capital minimum requis, militent pour un système bancaire congolais hostile à de nouvelles entrées dans l'industrie. D'autres éléments par contre, en l'occurrence la faible bancarisation économique et le trend des innovations observées dans le secteur bancaire congolais, militent pour une industrie propice à de nouvelles entrées vu les opportunités offertes. La faible bancarisation de la population qui devrait être clairement favorable à une entrée dans l'industrie, se révèle être un facteur ambigu du fait de sa forte corrélation avec le niveau de vie de la population qui est relativement faible en RDC. Mais à la différence des indices militant pour un système apparemment hostile qui sont opérationnels, ceux qui seraient propices ne peuvent être effectifs que si des réformes sont envisagées et mises en œuvre au niveau même de la gouvernance politique et économique. Sans celles-ci, les barrières à l'entrée pourraient dissuader plusieurs investisseurs. La configuration du secteur bancaire congolais captée et mise en évidence par ces divers indicateurs et facteurs, indique que les banques étrangères, africaines en

particulier, sont les mieux placées pour une entrée par le biais de rachats de banques existantes.

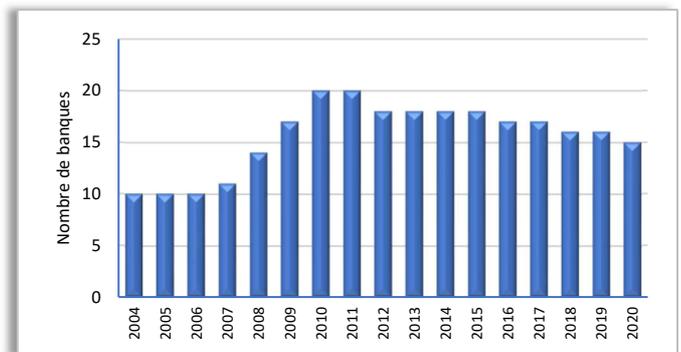
La structure de l'article est comme suit : la deuxième section présente les indices et facteurs qui militeraient pour une hostilité à l'entrée alors que la troisième section analyse les indices potentiels militant pour un système bancaire favorable à de nouvelles entrées. Une quatrième section analyse l'ambiguïté de la faible bancarisation de la population combinée au niveau de vie de celle-ci alors qu'une cinquième propose une discussion sur la nécessité de réformes et la typologie des banques candidates à l'entrée face à la configuration industrielle décrite. Une sixième section donne la conclusion.

2. Les indices d'un système bancaire congolais hostile à de nouvelles entrées

- *La baisse du nombre de banques*

Entre 2011 et 2020, on a assisté à une baisse du nombre de banques en RDC. Ces épisodes de baisse correspondent en partie à des processus de faillite et restructuration face à des difficultés financières. On peut noter à travers la figure 1 que cette baisse est une tendance qui n'a pas été interrompue par de nouvelles créations de banque, même si des rachats d'actifs ont permis à de nouveaux investisseurs d'entrer sur le marché. Deux banques ont disparu en 2012, puis une à chaque fois en 2016, 2018 et 2020.

Figure 1 : Tendence baissière du nombre de banques en RDC depuis 2011



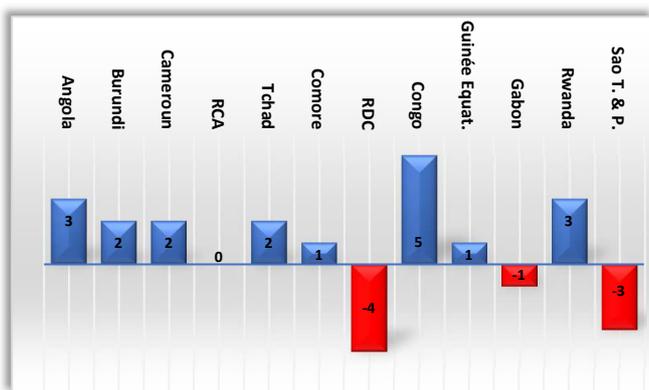
Source : BCC

Afin de mettre en évidence la particularité de la situation congolaise, on peut la comparer à celle de plusieurs autres pays africains. En considérant un total de 50 pays africains de 2004 à 2019, seuls 8 pays, soit 16% du total considéré, ont connu une diminution nette de banques. Le système bancaire congolais est donc l'un des rares à avoir connu une réduction du nombre de banques. Dans ce groupe de pays avec diminution de banques, la RDC a le 3^{ème} plus gros pourcentage de perte, soit une diminution de 20%. Seuls le Sao-Tomé et Principe et le Malawi ont perdu davantage d'institutions bancaires en pourcentage.

En se concentrant uniquement sur l'Afrique centrale pour la période 2010-2019, on note que la RDC est le pays qui a connu la plus forte diminution du nombre de banques, soit une diminution de quatre unités contre trois pour le Sao-Tomé et Príncipe et une pour le Gabon. C'est ce que montre la figure 2.

Cette comparaison est plus concluante si on intègre les aspects qualitatifs de la transformation industrielle puisqu'en effet, une diminution du nombre de banques peut être le résultat d'une restructuration visant à rendre le système bancaire plus efficace et moins fragile face à d'éventuels chocs systémiques autres que des faillites ou des réorientations d'activités face aux risques de pertes comptables. Une restructuration pour raisons d'efficacité est de nature à rendre l'industrie plus attractive – un cas de diminution positive du nombre de banques – alors que des sorties de l'industrie pour cause de faillite ou d'insuffisance de rentabilité – diminution négative – peuvent être des indicateurs du caractère hostile pour des investisseurs éventuels.

Figure 2 : Variation du nombre de banques en Afrique centrale de 2010 à 2019



Source : Banque mondiale (Base de données en ligne)

Plus spécifiquement, la diminution de banques au Gabon, durant la période 2010-2019, peut être qualifiée de diminution positive car elle a procédé essentiellement d'une restructuration pour améliorer la stabilité du système financier. En effet, après avoir compté jusqu'à dix banques à partir de 2012, le système bancaire gabonais s'est délesté de trois banques à capitaux publics. Alors qu'elle était sous administration provisoire depuis 2015, la Banque de l'Habitat du Gabon a été liquidée en 2017. La Banque Gabonaise de développement, actionnaire majoritaire de la précédente a elle-même été mise sous administration provisoire depuis 2017 pour ensuite perdre son agrément en 2018. Enfin, faisant face à une faible rentabilité et à de malversations financières, la Postebank GABON a été mise en liquidation en 2017 (Gabon review, 2021). Cette élimination de banques publiques affectées par des pesanteurs de la gestion publique d'entités financières est a priori attrayante pour des investisseurs.

Le cas de la RDC est, au même titre que celui du Sao-Tomé et Príncipe, plus problématique dans la mesure où ce sont des

banques privées qui ont exclusivement (pour la RDC) ou presque (pour le Sao-Tomé et Príncipe), fait face à des faillites de 2010 à 2019. Mais pour le Sao-Tomé et Príncipe, la relativement récente libéralisation du secteur bancaire dans la première moitié des années 2000 peut être considérée comme une circonstance atténuante. En effet, la Banco Internacional de Sao-Tomé et Príncipe a été la seule banque commerciale depuis 1993 avant l'entrée de trois nouvelles banques à la suite de la libéralisation pour atteindre le nombre de huit en 2008 (IMF, 2016). Dans ce processus de maturation du système bancaire, la Banco Privado, après une administration provisoire par la Banque centrale, et la Island Bank, en faillite, ont été rachetées. La Banco Ecuador, quant à elle, fut purement et simplement liquidée.

Pour ce qui est de la RDC, les quatre banques qui ont disparu de 2010 à 2019 ont pratiquement toutes été confrontées à des problèmes de gestion ou de conformité réglementaire. La Banque Congolaise a été dissoute en 2011 alors qu'elle était sous tutelle administrative de la BCC. Sa détérioration financière était notamment due à une mauvaise qualité de portefeuille avec des crédits accordés à des personnes liées à la banque, en ce compris des particuliers avec des relations politiques (FMI, 2014). La Cruche Banque Butembo s'est vue retirer l'agrément par la BCC en 2013 mais a organisé elle-même une liquidation. La FIBANK a subi une dissolution forcée en juin 2017. Son potentiel utile a été cédé à AFRILAND FIRST BANK après que ses actifs et passifs toxiques aient été liquidés. Enfin, la BIAC a cessé ses activités après une période de tentative de redressement ayant duré trois ans.

Vu la situation relativement défavorable de la RDC en termes de perte de capacités bancaires, le système bancaire congolais présente un profil relativement plus répulsif pour un investisseur si celui-ci interprète les faillites et fermetures de banques comme des indices d'un problème systémique. Cette interprétation est d'autant plus probable si le marché congolais se révèle étroit comme montré ci-dessous.

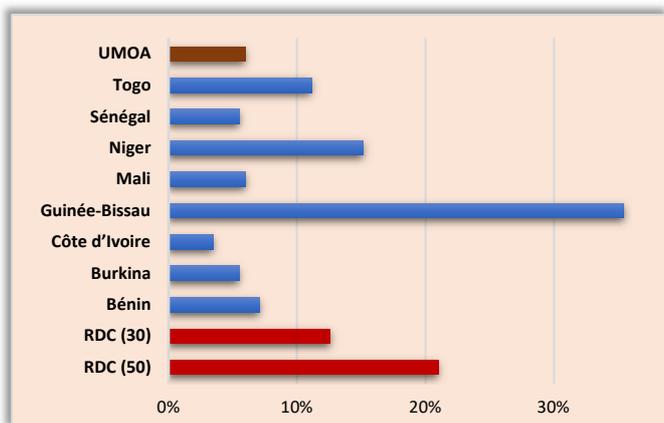
- Niveau d'exigence du capital minimum

Parmi les barrières réglementaires à l'entrée dans l'industrie bancaire, le niveau d'exigence en termes de capital minimum figure en bonne place. Cette érection en barrière est potentiellement problématique dans la mesure où les vertus stabilisatrices du système financier attendues du relèvement du capital minimum sont discutables. Berger *et al.* (1993) arguent notamment que des exigences de capital minimum sévères imposent une barrière à de nouvelles entrées et restreignent la compétition, permettant ainsi aux banques existantes d'accumuler le pouvoir de marché. En outre, les banques de taille importante, se considérant comme « too big to fail », adoptent des comportements risqués menant à des faillites ; ce qui questionne l'argument pro stabilité financière d'exigence de capital minimum plus élevé (Berger et Mester, 1997). Et de fait, Oduor *et al.* (2017) ont testé les effets de l'augmentation du capital minimum pour les banques en

Afrique via un échantillon de 167 banques appartenant à 37 pays africains. Ils ont trouvé que l'augmentation du capital réglementaire accroît l'instabilité du système bancaire africain à cause d'une sous-évaluation du risque par les banques afin de minimiser le capital minimum requis correspondant au risque déclaré. La conséquence est bien sûr un risque systémique plus important. En outre, ils montrent que le capital requis n'a pas d'impact sur la compétition au niveau de l'industrie bancaire. Néanmoins, il accroît la compétition parmi les banques étrangères, plus à même de lever du capital additionnel à moindre coût auprès des banques mères. Cela leur permet donc d'avoir des prix de services plus compétitifs, au détriment des banques locales. Ainsi, face aux nombreux autres résultats d'études démontrant les bienfaits d'un relèvement des contraintes en termes de capital minimum requis sur la stabilité du système bancaire (voir Yakubu et Bunyaminu, 2021) en ce qui concerne le secteur bancaire africain, on peut conclure qu'une certaine prudence dans la détermination du niveau du capital est nécessaire pour éviter d'éventuels effets pervers de ce type de barrière à l'entrée.

Le risque d'un niveau de capital minimum excessif existe davantage lorsque ce niveau est déterminé de manière uniforme sans tenir compte de la situation particulière des banques en termes d'appétence au risque, de taille ou de localisation. C'est pourtant l'option adoptée par la plupart des pays de l'Afrique francophone. Pour juger du caractère relativement restrictif du niveau du capital minimum requis en RDC, une comparaison analytique avec la situation des pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et, de manière isolée dans ce paragraphe, ceux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), peut être faite. Tant pour la CEMAC que pour l'UMOA le niveau requis du capital est d'environ, au taux de change actuel, de 17 millions de dollars US (10 milliards de francs CFA) alors que ce niveau est de 30 millions de dollars US en RDC. Cela implique que l'investisseur potentiel dans le secteur bancaire congolais devrait mobiliser près du double du montant exigé dans les 14 pays membres de ces deux regroupements régionaux.

Figure 3 : Ratio capital minimum/crédits moyens par banque en 2020 en RDC et dans les pays de l'UMOA

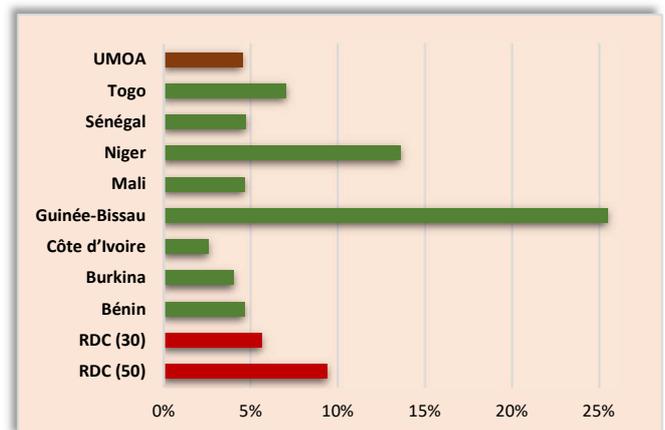


Source : UMOA (2020) et BCC pour la RDC.

L'approfondissement de cette comparaison nécessiterait d'examiner, ne fut-ce que sommairement, les facteurs de risque qui servent à justifier un niveau minimal de fonds propres dans le secteur bancaire, en particulier celui du capital minimum. On peut retenir le niveau et le caractère risqué des actifs dont les crédits et titres, le niveau et la maturité des dépôts et dettes, les risques de pertes diverses inattendues et les évolutions conjoncturelles. Sans avoir à pondérer ces divers éléments en fonction du risque lié à leurs composantes, on peut accepter le principe suivant pour une banque : plus elle accorde de crédits et acquiert des titres, plus elle a des dépôts et s'endette, plus elle est susceptible de faire face à des pertes et plus un environnement économique est sujet à de chocs négatifs, plus un coussin de fonds propres est nécessaire y compris le capital.

On se focalise, pour confirmer le différentiel positif de la contrainte du capital minimum en RDC, sur les dépôts et les crédits moyens. Comme on peut le constater sur la figure 3, le ratio capital minimum sur le montant des crédits moyens par banque met en évidence un niveau de contrainte moyenne très sensiblement supérieure en RDC comparativement à la plupart des pays de l'UMOA. Cette contrainte relative devrait s'accroître si la mesure d'accroissement du capital minimum à 50 millions de dollars US est appliquée en RDC comme on peut le voir en comparant les ratios RDC (30) et RDC (50). Les deux niveaux de contrainte que ces deux indicateurs impliquent sont dans tous les cas supérieurs à celui impliqué par le ratio moyen de l'UMOA.

Figure 4 : Ratio capital minimum/dépôts moyens par banque en 2020 en RDC et dans les pays de l'UMOA



Source : UMOA (2020) et BCC pour la RDC.

Les mêmes conclusions peuvent être faites lorsqu'on considère le ratio du capital minimum sur le montant de dépôts moyens par banque, même si c'est à un moindre degré. En examinant la figure 4, on constate en effet que les deux ratios de la RDC sont supérieurs au ratio de l'UMOA. La contrainte induite est donc, en moyenne, clairement supérieure en RDC.

Ainsi, du point de vue de la contrainte du capital minimum, qui ne tient pas compte des spécificités de chaque banque, le

système bancaire de la RDC est relativement plus hostile à une entrée dans l'industrie en comparaison de ceux des pays de l'UMOA.

- **Faibles niveaux moyens des crédits et des dépôts à terme**

Une autre approche, pour présumer du caractère favorable ou hostile à une entrée dans l'industrie, est d'interpréter le niveau moyen d'activité. Cette approche, ayant l'avantage d'être intuitive, permet de dire tout simplement si *le gâteau est assez grand pour être partagé avec davantage de convives*. La détermination d'un niveau minimal compatible avec une entrée étant au-delà de l'envergure de cette étude, on peut simplement montrer le caractère plus ou moins favorable en comparant le cas de la RDC avec celui des pays de l'UMOA à l'aide des données du tableau 1.

Tableau 1 : Niveaux moyens des crédits et des dépôts par banque en millions de dollars US en RDC et dans l'UMOA

	Années	Crédits	Dépôts et emprunts	Dépôts à vue	Dépôts à terme et régime spécial**
RDC	2019	211,7	384,8	288,3	96,5
	2020	237,9	531,1	427,3	103,8
UMOA	2019	266,0	325,2	175,0	150,2
	2020	291,5	385,2	209,1	176,1

* : Moyennes non pondérées ni en fonction des pays ni en fonction de la part de marché dans l'industrie bancaire.

** : Pour l'UMOA, le compte à régime spécial n'est pas spécifiquement mentionné.

Source : calculs sur base du rapport annuel UMOA (2020) et de données de la BCC

On note que le crédit moyen est sensiblement plus élevé au sein de l'UMOA qu'en RDC tant en 2019 qu'en 2020. Ce qui suggère qu'une nouvelle banque serait plus attirée par une entrée dans l'industrie bancaire de l'Ouest de l'Afrique. Quant aux dépôts à terme, ceux qui permettent davantage à une banque d'accorder des crédits à plus long terme, leur niveau moyen confirme cet avantage de l'industrie bancaire de l'UMOA. Leur niveau renseigne davantage sur la capacité d'épargne des clients qui offre plus de latitude pour constituer un portefeuille d'actifs de maturités plus longues et moins soumis à des contraintes de liquidité. Le niveau moyen des dépôts à terme en RDC représentait 64,2 % de celui de l'UMOA en 2019 puis 58,9 % en 2020. Quant aux crédits, on est passé d'une proportion de 79,6 % à 81,6 % du niveau moyen de crédits de l'UMOA. Par rapport à un questionnaire en termes de signal pour une entrée dans l'industrie bancaire, le secteur bancaire de la communauté ouest africaine apparaît donc plus favorable.

En revanche, en ce qui concerne le niveau moyen des dépôts à vue, la RDC est sensiblement mieux lotie. Néanmoins, le caractère moins déterminant dans la transformation de ressources en actifs se constate par le niveau relativement plus

faible du niveau moyen des crédits en RDC. On notera par ailleurs que, sur base des données du tableau 2, les taux de conversion de dépôts en crédits en 2020 sont de 45 % et 76 % respectivement en RDC et dans l'UMOA. Ceci souligne davantage le caractère relativement moins attractif pour un investisseur.

Tableau 2 : Crédits, dépôts et taux de transformation des dépôts en 2020 en RDC et dans l'UMOA (crédits et dépôts en millions de dollars US)

	Crédits bruts	Dépôts	Taux de transformation des dépôts
RDC	3568,1	7966,1	45 %
UMOA	43433,3	57387,9	76 %

Source : UMOA (2020) et BCC

- **Dollarisation, dépréciation et besoin de reconstitution de capital**

Sans être un obstacle insurmontable pour la rentabilité des banques, la dollarisation ou substitution monétaire ne constituerait pas moins un frein à l'entrée pour investisseur qui devrait choisir entre investir en RDC, économie dollarisée, et dans un autre pays dont l'économie ne serait pas dollarisée. En effet, le contexte d'une économie dollarisée de fait¹ – contrairement à une dollarisation légale – présente trois entraves possibles à une activité bancaire viable dans un environnement inflationniste, à savoir : le risque de change, la perturbation de la conjoncture économique avec la boucle inflation-dépréciation et la nécessité de reconstitution du capital.

Tableau 3 : Taux d'intérêts débiteurs, spreads de taux en RDC en monnaie nationale (MN) et monnaie étrangère (ME) et taux débiteurs des banques dans l'UMOA

Années	Taux débiteur en MN	Spread en MN	Taux débiteur en ME	Spread en ME	Taux débiteur UMOA
2009	65,28	49,20	17,46	14,20	8,58
2010	56,52	39,75	18,85	15,89	8,39
2011	43,75	30,39	17,52	14,46	8,50
2012	29,09	21,51	16,56	13,35	7,99
2013	19,63	15,10	14,86	11,61	7,65
2014	18,62	14,61	14,85	11,44	7,26
2015	19,37	15,71	14,21	11,01	7,00
2016	19,05	15,58	14,79	11,50	6,93
2017	20,62	16,43	15,4	11,90	6,98
2018	24,75	19,88	15,74	12,30	6,76
2019	26,75	21,21	15,58	12,07	6,69
2020	25,96	19,76	15,64	12,15	6,64

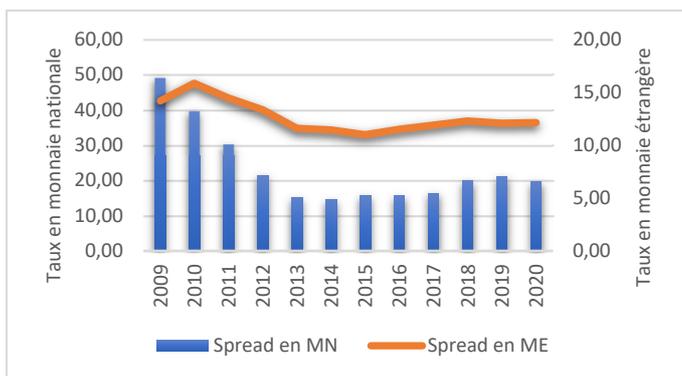
Source : BCC et UMOA (base de données en ligne)

L'économie congolaise est caractérisée par de fréquents épisodes de dépréciation substantielle du franc congolais. De manière systématique, le risque de change est par conséquent

¹ La dollarisation prise en compte ici est celle qui s'impose à la suite du comportement des agents économiques. Elle est donc une dollarisation *de fait* qui diffère de la dollarisation officielle, décidée par les autorités.

pris en compte par les agents économiques. Les revenus attendus en franc congolais pour rembourser des prêts contractés en dollars US sont concernés par ce risque, ce qui entraîne un surcoût de crédit que les banques n'ont pas à introduire dans le taux d'intérêt dans les pays sans risque de change systématique. Avec les autres risques liés au climat des affaires, le risque de change explique en partie l'écart des taux d'intérêts pratiqués en RDC par rapport à d'autres pays non caractérisés par la dollarisation, à l'instar des pays de l'UMOA. Ainsi, on note sur le tableau 3 que même les taux des crédits congolais en monnaie étrangère et les spreads (différence taux débiteurs – taux créditeurs des banques) y correspondant sont constamment supérieurs à ceux pratiqués au sein de l'UMOA. Les anticipations inflationnistes découlant de la dépréciation se constatent par des taux d'intérêts, ainsi que les spreads sur les opérations bancaires en monnaie nationale, se situant constamment au-delà des taux et spreads sur les crédits en monnaie étrangère, comme l'indique le tableau.

Figure 5 : Evolution conjoncturelle des spreads de taux d'intérêts débiteurs-créditeurs des crédits en monnaie nationale (MN) et monnaie étrangère (ME) en RDC



Source : BCC

Une autre conséquence de ce risque de change et des implications inflationnistes évoquées, est le faible recours, et de manière permanente, aux crédits et dépôts en monnaie nationale par rapport à ceux en dollar US par défiance à une monnaie nationale sujette à la dépréciation courante ou anticipée. Pour l'année 2020, par exemple, on a observé la faible proportion des dépôts et crédits en monnaie nationale dans le montant total des dépôts et des crédits, soit respectivement 8,3% et 4,5% du total selon des données obtenues de la BCC. Cela illustre bien la défiance par rapport à la monnaie nationale dans les opérations financières suite à la crainte de perte de valeur due à la dépréciation.

Une manière d'attester davantage de l'existence de ce risque de change, et les anticipations inflationnistes consécutives, est de montrer que les perturbations conjoncturelles monétaires impactent tant les opérations financières en monnaie nationale que celles en monnaie étrangère. Il faudrait donc distinguer les implications structurelles des implications conjoncturelles de la dollarisation. L'effet de la conjoncture économique propre à une économie dollarisée sur l'activité bancaire se constate par

la corrélation entre les variations des taux d'intérêt, les spreads et les variations relatives des dépôts et crédits en monnaie nationale. On peut vérifier aisément que les spreads des taux sur les opérations tant en monnaie nationale qu'en dollar US augmentent durant les périodes d'instabilité macroéconomique caractérisées par la dépréciation accrue du franc congolais comme on le constate par l'examen combiné de la figure 5 et du tableau 4. Les deux ont baissé jusqu'en 2015 alors que la stabilité macroéconomique de la RDC se maintenait. Avec le retour de la dépréciation accentuée en 2016 et 2017, les spreads ont repris une tendance haussière pour stabiliser ou baisser en 2020 pour la monnaie nationale. Cette évolution semble répondre à la réduction du taux de dépréciation observée en 2018 puis en 2019. La baisse du spread en monnaie nationale en 2020, malgré une dépréciation accrue, peut s'expliquer par les effets de la crise de la covid-19 durant laquelle le taux d'intérêt débiteur des banques a baissé.

Tableau 4 : La dépréciation du franc congolais captée par le taux de variation du taux de change indicatif de fin de période (francs congolais pour un dollar US) de 2009 à 2020.

2009	2010	2011	2012	2013	2014
-29,17	-1,36	0,49	-0,49	-1,12	0,11
2015	2016	2017	2018	2019	2020
-0,37	-23,67	-23,65	-2,66	-2,23	-15,16

Le signe « - » indique une dépréciation du franc congolais

Source : BCC

Enfin, la dollarisation peut influencer négativement les résultats nets d'une banque après ajustement du bilan suite à sa conversion de la monnaie nationale en monnaie étrangère dans laquelle le capital a été libéré. Contrairement aux économies non ou faiblement dollarisées, rencontrer l'obligation légale de tenir la comptabilité en monnaie nationale pose un problème de la diminution du capital initialement constitué et libéré en monnaie étrangère. En RDC en particulier, le niveau de ce capital en dollars US diminue du fait de la dépréciation. Selon la législation en vigueur, une provision pour reconstitution du capital est autorisée, ce qui réduit le profit des banques en monnaie étrangère. Cette baisse systématique du profit du fait de la dépréciation est un désavantage relatif comparativement aux économies non dollarisées.

- **Asymétrie de l'information basée sur un biais politique du secteur**

L'asymétrie de l'information est aussi évoquée comme une barrière non réglementaire pour une entrée dans le secteur bancaire. Dell'Ariccia *et al.* (1999) expliquent comment l'incertitude créée par une asymétrie de l'information crée une barrière à l'entrée. Plus concrètement, c'est le manque d'information suffisante pour le potentiel entrant, permettant de distinguer entre les emprunteurs fiables ou non, qui provoque l'incertitude.

Une extension de ce problème d'incertitude aux interférences politiques, dans l'activité bancaire ou le fonctionnement des banques, est assez aisée. Notons d'abord que, même dans les pays ayant un niveau de régulation du secteur financier transparent, les liens politiques seraient susceptibles d'offrir des opportunités qui pourraient améliorer les résultats. Ainsi, Gropper et al. (2013) ont montré qu'aux Etats-Unis, les banques localisées dans la juridiction d'un membre de Congrès influent dans les commissions bancaires, avaient en termes de rendement des actions et de profitabilité, des performances relativement supérieures par rapport aux autres. Cette performance est même plus prononcée lorsque les banques ont des liens avec d'autres acteurs politiques. Gropper et al. (2015) confirment ces résultats en montrant que ce lien politique favorable s'amenuisait lorsque la liberté économique grandissait, ce qui implique que la libre concurrence réduit les avantages politiques dont pourraient jouir certaines banques connectées. Dès lors, des signaux indiquant que les accointances politiques sont de nature à influencer la pérennité ou les résultats d'une banque peuvent constituer une source d'incertitude car l'information disponible relative aux liens entre banques et politiques n'est connue que des initiés déjà actifs dans le secteur.

Tableau 5 : Cas d'illustration de biais politiques avérés ou perçus dans l'activité bancaire en RDC

Banque concernée	Cas de présomption de biais politique
La Cruche Banque (LCB sarl)	Le retrait d'agrément et la dissolution forcée notifiée en 2013 par la Banque centrale ont été contestés. « Les dirigeants de cette banque, bénéficiant des appuis politiques, ont contesté la décision de l'Autorité de Régulation et de Contrôle et engagé une liquidation volontaire de la LCB sarl en violation de la Loi. » (BCC, 2018).
BIAC	La procédure de liquidation est clairement imputée par un acteur de premier plan à la pression politique du gouvernement pour l'arrêt du refinancement auprès de la Banque centrale du Congo. Le gouvernement étant lui-même débiteur refusant de rembourser ses dettes (Le Soft international, 2017).
BGFI BANK	Bien que pouvant être qualifiées de rumeurs ² , les accusations récurrentes de cette banque de collusion avec la gouvernance politique d'avant 2019 pour des opérations illicites, pointent une situation d'une banque drainant des flux publics mais gérée par un membre de famille d'un décideur politique de très haut rang. Ce conflit d'intérêt apparent peut faire craindre un biais politique pour un investisseur potentiel.
RAWBANK	Mêlée dans le procès dit « des 100 jours » et indexée pour des opérations contraires à la réglementation, la Rawbank a été impliquée dans des opérations menées dans des sphères politiques et a dû payer une somme de 35 millions de dollars US selon un arrangement avec la justice (Financial Afrik, 2020). Ledit arrangement, peu orthodoxe, peut être une source de questionnement pour un investisseur.

Plusieurs événements indiquent qu'en RDC, les gestionnaires des banques et l'autorité de régulation font face à des interférences politiques qui peuvent éventuellement signifier une collusion. Mais la question de savoir comment s'en accommoder n'a pas de réponses évidentes, ce qui peut rebuter tout investisseur potentiel. En effet, considérer que les soutiens et autres accointances politiques sont un facteur déterminant pour une performance pérenne est bel et bien une barrière pour des investisseurs sans liens politiques. Le tableau 5 répertorie quelques situations susceptibles de traduire une asymétrie d'information sur le biais politique dans l'activité bancaire congolaise.

Les cas d'influence manifeste de la politique indiquent, au-delà du risque d'asymétrie de l'information, un effet perturbateur sur la régulation prudentielle et le secteur bancaire. Les différents cas illustratifs, celui de la Cruche Banque en particulier, sont de nature à confirmer que les connexions politiques réduisent la probabilité d'application de mesures réglementaires sur les banques. C'est ce que Papadimitria et al. (2021) ont montré empiriquement pour les États-Unis. Mais lorsque ce biais politique est de nature à engendrer les problèmes dénoncés tant par le régulateur que les banquiers, un signal négatif est envoyé aux potentiels entrants. Pour la RDC, cette éventualité est d'autant plus envisageable que ces illustrations renvoient d'une part à des cas de faillites ou cessation d'activités (La Cruche Banque et BIAC) et, d'autre part, à des appels internationaux pour de procédures judiciaires.

3. Les indices d'une industrie bancaire congolaise favorable à de nouvelles entrées

- Niveau de bancarisation de l'activité et des potentialités économiques

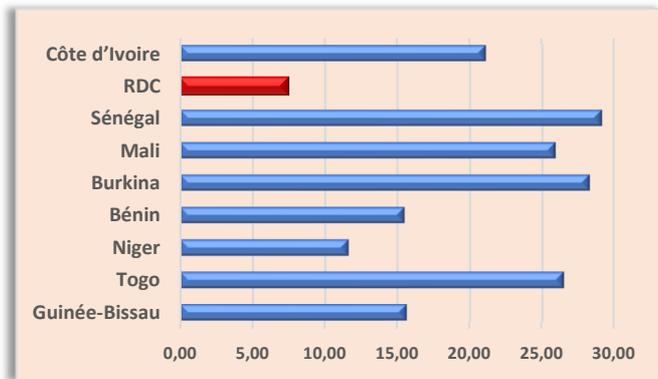
Une approche pour définir le caractère attractif du secteur bancaire est d'évaluer la marge de progression de l'activité bancaire au regard des potentialités économiques d'affaires.

Un premier indicateur approprié est le crédit sur PIB. En comparant les situations de plusieurs pays, on peut émettre un jugement sur la capacité relative de financement de l'activité économique. Un niveau plus faible de cet indicateur suggère une marge de progression, surtout si on considère en parallèle la taille relative de l'économie mesurée par le PIB réel. La figure 6 indique les crédits intérieurs fournis au secteur privé par les banques en pourcentage du PIB en RDC et dans les pays de l'UMOA. Les pays de l'échantillon sont classés selon la valeur du PIB réel de 2020. On constate que le ratio des crédits bancaires au secteur privé sur le PIB de la RDC, disposant pourtant du deuxième PIB réel le plus important, est le plus faible de la liste des pays. Il est de 7,4% derrière celui du Niger qui s'élève à 11,7%. On en déduit que la marge de progression

² Les accusations largement répandues dans la presse nationale et internationale n'ont à ce jour pas donné lieu à une condamnation ni une enquête judiciaire rendue publique.

du secteur bancaire congolais en tant que pourvoyeur de financement au secteur privé est considérable. Ceci d'autant plus remarquable que le secteur bancaire du pays ayant le plus faible PIB réel, en l'occurrence la Guinée-Bissau dont le PIB réel représente à peine 2,7% de celui de la RDC, a un taux de financement du secteur privé qui est plus du double de celui-ci.

Figure 6 : Crédit intérieur fourni au secteur privé par les banques (% du PIB) en 2020.



Source : Banque Mondiale (base de données en ligne)

En outre, on peut évaluer la marge de bancarisation des activités économiques en prenant en compte les secteurs économiques à haute potentialité. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les secteurs porteurs, dans lesquels la RDC a un avantage comparatif évident ou présumé, sont représentés dans le portefeuille de crédits des banques.

En partant des dotations en ressources naturelles et des orientations majeures de l'économie mondiale qui est résolument orientée vers la transition écologique, il est aisé d'envisager quelques secteurs offrant à la RDC un avantage comparatif ou absolu ou encore disposant d'une grande potentialité de développement. En premier lieu, on a l'extraction des métaux précieux mais surtout leur transformation en produits intermédiaires ou finis. Le secteur extractif et celui des produits manufacturés sont donc candidats à la liste sectorielle à haute potentialité de croissance. Puis, on peut relever que la possession de terres arables nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires mondiaux, ainsi que les conditions climatiques avantageuses, font de l'agriculture un secteur majeur pour le développement de la RDC. La biodiversité ainsi que la richesse géographique congolaises permettent, quant à elles, d'anticiper le développement du tourisme. On peut retenir également le domaine de l'énergie vu le potentiel de production de l'énergie non polluante de la RDC. Enfin, la faiblesse infrastructurelle physique, celle de l'utilisation des ressources numériques et la marge de progression de l'usage des télécommunications sur l'immense territoire, poussent à retenir comme secteurs pertinents additionnels ceux qui suivent : construction, bâtiments et travaux publics ou encore la télécommunication.

Concilier la liste de ces secteurs à haute potentialité d'affaires, et donc de demande potentielle de financement, avec la

répartition sectorielle du portefeuille de crédit des banques congolaises, conduit à retenir les secteurs à haut potentiel suivants : Extraction minière, produits manufacturés, agriculture, hébergement et restauration, production et distribution de gaz et d'électricité, construction, bâtiments et travaux publics ou encore élevage, pêche et sylviculture. Le tableau 6 donne la répartition sectorielle des crédits en 2018 desdits secteurs à avantages comparatifs ou absolus ou à haute potentialité de développement.

Tableau 6 : Parts des secteurs à avantages comparatifs ou absolus ou à hautes potentialités de développement dans le portefeuille de crédits des banques congolaises en 2018

SECTEURS	Parts
Élevage, pêche et sylviculture	0,30%
Hébergement et restauration	0,90%
Agriculture	1,50%
Télécommunication	2,10%
Production et distribution de gaz et d'électricité	2,70%
Construction, bâtiments et travaux publics	2,80%
Production industrielle (manufactures)	3,60%
Industries extractives (mines)	8,30%
Autres secteurs et activités non sectorisées	77,70%

Source : BCC (2018)

On note qu'en dehors du secteur extractif, aucun secteur parmi les huit retenus n'atteint 4%. De manière emblématique, l'agriculture, l'élevage, pêche et sylviculture, le tourisme (inclus dans Hébergement et restauration) ne représentent ensemble que 2,20% de crédits. On peut dès lors en déduire que le potentiel de croissance du niveau des crédits en RDC est particulièrement favorable à de nouvelles entrées de banques dans l'industrie bancaire congolaise.

- Innovation

Il y a plusieurs définitions alternatives de l'innovation financière dans la littérature. Dans le cadre de cet article on va retenir une définition adaptée de celle d'Arnaboldi et Rossignoli (2015). Ils retiennent pour définir l'innovation financière trois caractéristiques qui doivent simultanément cohabiter : une rupture avec la praxis antérieure, une amélioration effective du service pour le client et une augmentation de profit. On choisit une version moins stricte de la dernière caractéristique en substituant *un effet positif favorable au profit courant ou anticipé à court ou moyen terme* à l'amélioration effective du profit courant. En effet, les deux auteurs ont mis en pratique leur critère d'identification en compulsant les rapports annuels publiés des banques, ce qui implique qu'ils se préoccupaient du profit courant. Face au manque d'information concrète sur un impact mesurable sur les profits courants et futurs, on adopte comme proxy l'adoption pérenne de la nouvelle pratique, car elle serait

abandonnée si les banquiers n'y trouvaient pas un effet bénéfique soit sur leurs revenus, soit sur leurs coûts à court ou moyen terme.

On ajoute par ailleurs que les innovations financières que l'on voudrait identifier, peuvent ne pas être directement initiées par les acteurs du système bancaire. Pavitt (1984) argue que dans le secteur financier, parmi tant d'autres secteurs qui sont dominés par des fournisseurs de technologie, l'innovation vient pour l'essentiel des fournisseurs d'équipements et de matériel. C'est l'adoption de nouvelles technologies dans l'activité qui génère les effets d'efficience et d'efficacité.

Enfin, pour compléter notre approche de l'innovation financière dans le secteur bancaire congolais, on étend le concept d'innovation au-delà de la technologie. L'innovation peut concerner toute nouvelle pratique ou tout nouveau contexte découlant d'une décision qui permet de rencontrer les trois critères adaptés d'Arnaboldi et Rossignoli (2015). En outre, il ne peut s'agir que d'un rattrapage en termes de pratiques, procédés, produits ou idées déjà effectifs ailleurs en Afrique au moment de leur adoption en RDC. On peut donc aller de l'adoption de nouvelles technologies à la création d'un nouveau service, en passant par l'extension des services à de nouvelles catégories sociales. On identifierait par la suite d'une part les innovations qui ont été favorables à l'expansion de l'industrie bancaire, et d'autre part, celles qui sont envisageables. Elles traduisent ensemble une indication favorable à l'entrée dans l'industrie bancaire congolaise. Seules sont retenues dans la liste des innovations ayant eu, ou susceptibles d'avoir, un impact favorable sur l'ensemble du secteur.

Tableau 7 : Innovations ayant permis l'expansion de l'activité bancaire durant les 20 dernières années en RDC

Innovations (Liste)	Type d'innovations			
	Ingénierie financière	Nouvelle clientèle	Technologie	Structure organisationnelle
Bancarisation des fonctionnaires	x	x		x
TPE*				
GAB**	x		x	
Cartes de débit et de crédit	x		x	
Banque de détail pour revenus modestes	x	x		
Extension géographique		x		x
Internet banking	x		x	
Mobile banking	x	x	x	
Transfert de revenus	x	x	x	x
Régionalisation panafricaine				x

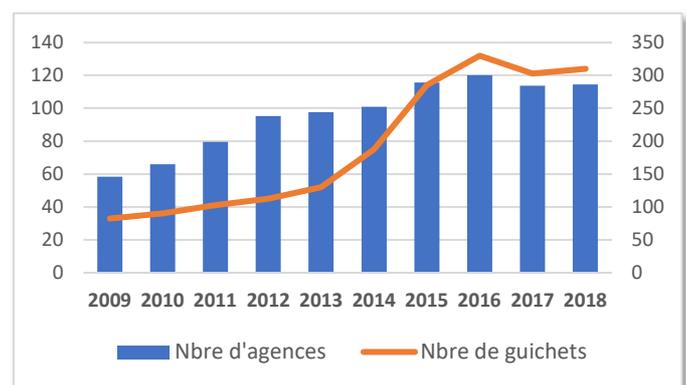
*TPE : terminaux de paiement électronique

**GAB : Guichets automatiques de billets

Le tableau 7 reprend une série d'innovations dans le secteur bancaire congolais en les classant par catégorie. On retient quatre types d'innovations, à savoir l'ingénierie financière (nouveau produit ou nouveau service), nouveau segment de marché, technologie et Structure organisationnelle, chaque innovation pouvant concerner plus d'une catégorie.

La bancarisation de la paie des fonctionnaires, au même titre que celle des policiers et militaires, initiée en 2011 a élargi le spectre des revenus des banques. Elle a d'ailleurs facilité l'évolution des services bancaires vers l'activité de la banque de détail alors que depuis de nombreuses années la bancarisation était surtout l'apanage de personnes ayant des revenus élevés et des entreprises. Cette migration vers davantage d'opérations de banque de détail a commencé avec ce qu'on pourrait appeler la « révolution ProCredit ». En effet, la banque ProCredit, devenue par la suite Equity Bank, a joué un rôle de pionnier en développant un portefeuille clientèle plus ouvert aux bas revenus. D'autres banques ont progressivement suivi le mouvement. On peut observer sur la figure 7 que le rythme d'accroissement du nombre de guichets des banques a augmenté à partir de 2013. Une des explications réside dans la tendance des banques à participer davantage aux opérations de paiement des salaires des fonctionnaires. Cette extension géographique, permettant d'accroître des perspectives de revenus est donc partiellement aussi une conséquence de la bancarisation de la paie des fonctionnaires. L'extension géographique a néanmoins commencé plus tôt avec l'accélération du rythme d'augmentation du nombre d'agences dès 2010 (voir figure 7)

Figure 7 : Evolution du nombre d'agences et de guichets dans le secteur bancaire congolais de 2009 à 2018 (en nombre d'unités)



Source : BCC (compilation de plusieurs rapports)

Le recours aux terminaux de paiement électronique, aux guichets automatiques de billets, aux cartes de débit et de crédit, à internet banking et au mobile banking est une autre évolution qui, en contrepartie de la présence des coûts de mise en place, a réduit certains coûts opérationnels et a généré ou est susceptible de générer des revenus avec de nouveaux produits et services qui découlent.

Deux autres innovations apparues dans la pratique bancaire sont la messagerie financière (transfert de fonds) en combinaison avec les opérateurs traditionnels du secteur et la régionalisation panafricaine. D'une part, l'association de plusieurs banques avec les messageries financières traditionnelles a ouvert un nouveau créneau de revenus. La BCC (2018) note par exemple qu'en ce qui concerne les transferts internationaux entrants en 2018, 77 % des parts de marché du flux monétaire des messageries financières était détenue par cinq institutions. Parmi celles-ci, il y a trois messageries hybrides, c'est-à-dire des couplages banque-messagerie (BCDC-Western Union, Rawbank-Money Gram et Access Bank-Western Union). Ces trois hybrides détenaient près de 60% (59,85%) du volume total des flux entrants. D'autre part, la configuration de l'industrie bancaire a été modifiée par l'entrée de nombreuses banques panafricaines via une création d'une banque nouvelle, comme ce fut le cas d'Access Bank à capitaux nigériens, soit par le rachat de banques existantes, à l'instar de l'acquisition de Procredit banque par Equity, un groupe kenyan.

Quelle que soit la barrière à l'entrée évoquée dans la section précédente, les innovations ainsi égrenées, sont par leurs effets courants ou anticipés susceptibles d'en réduire la sévérité.

Sur base de l'expérience internationale et l'environnement socio-économique de la RDC, on peut envisager d'autres innovations à venir et susceptibles de faciliter l'entrée sur le marché bancaire congolais. Il y a notamment la technologie de *Blockchain* qui permet d'entrevoir de nouvelles innovations financières du fait de la sécurité qu'elle offre. *L'intelligence artificielle*, en particulier le *machine learning*, qui permettra de développer de créneaux de rentabilité financière suite à l'analyse approfondie de données, mérite d'être mentionnée. Il en découlera par exemple la technique du *Small Business data scoring* qui ouvrira la voie à des possibilités de crédit découlant de la disponibilité accrue de l'information sur les emprunteurs potentiels. Alors que l'internet et le mobile banking sont déjà répandus dans l'industrie bancaire congolaise, la *banque virtuelle en ligne* devrait offrir de nouvelles opportunités d'affaires dans le secteur. On devrait s'attendre à ce que le concept de *Banque de la diaspora congolaise* prenne de l'ampleur soit comme une nouvelle entité autonome, soit comme secteur d'activité dans plusieurs banques. Enfin, on peut s'attendre à ce que de nouvelles opportunités d'opérations bancaires émergent à la suite de l'évolution récente de l'économie congolaise. Il s'agit notamment de *l'application de la loi de la sous-traitance* dans le secteur privé de manière généralisée, et de *l'expansion* en cours *du secteur des assurances* qui devrait avoir de multiples impacts, allant de nouvelles possibilités de gestion du risque des prêts, l'amélioration de la sûreté des projets d'investissement, jusqu'à l'alimentation du secteur bancaire en ressources financières issues des primes d'assurance.

4. L'ambiguïté de la faible bancarisation de la population combinée au niveau de vie

La faiblesse de la bancarisation de la population peut être considérée comme un indice favorable à une entrée dans l'industrie bancaire vu le potentiel de développement financier qui en découle. Mais elle peut se révéler être un obstacle, au même titre que les niveaux de crédits et dépôts moyens par banque, si on prend en compte la dépendance de ces indicateurs du niveau de vie approximé par le PIB par habitant. Cette entrave se comprend aisément car les coûts des services bancaires découragent davantage le recours à ceux-ci quand les revenus sont faibles alors qu'en même temps, les niveaux d'épargne sont négativement corrélés aux niveaux des revenus.

Les indications du tableau montrent que le potentiel de développement financier est très important en RDC, comparativement aux autres pays. On note notamment qu'en moyenne, pour un résident en RDC de plus de 15 ans on enregistre un dépôt bancaire de 164 dollars US, un dépôt à terme de 32 dollars US, un crédit de 74,5 dollars US alors qu'il y a une banque pour 303 4162 d'habitants de plus de 15 ans. En moyenne, au sein de l'UMOA, ces indicateurs sont respectivement de 443, 203 et 335 dollars US pour les dépôts, les dépôts à terme et les crédits par résident de plus de 15 ans, alors qu'il y a une banque pour environ 852 006,8 résidents. On en déduit que ce faible niveau de bancarisation de la population est un atout pour un investisseur voulant intégrer l'industrie bancaire congolaise.

Tableau 8 : Indicateurs d'inclusion financière liée à la population de plus de 15 ans et PIB par habitant de 2020 en RDC et au sein de l'UMOA

	Dépôts/pop de + 15**	Dépôts à terme/pop de +15 **	Crédits/pop de +15**	Population de + 15/banque	PIB/hab courant
RDC	164,09	32,07	73,50	3.034.161,9	544,0
Bénin	800,56	426,75	522,78	469.211,6	1291,0
Burkina Faso	703,28	380,25	517,51	612.022,7	857,9
Côte d'Ivoire	1.304,80	534,09	972,14	514.301,9	2325,7
Guinée-Bissau	298,43	130,51	214,24	228.574,2	727,5
Mali	591,63	243,11	458,50	631.262,6	862,5
Niger	178,49	66,22	159,82	676.818,1	567,7
Sénégal	1.105,67	476,97	949,12	310.078,4	1471,8
Togo	803,88	491,93	508,93	289.091,9	915,0
UMOA	443,13	202,56	335,38	852.006,8	1127,4
Corrélations avec le PIB/hab*	0,91	0,77	0,89	-0,36	

* : La corrélation n'intègre pas la moyenne de l'UMOA.

** : En dollars US

Source : Données de la Banque Mondiale (base de données en ligne et de la BCC)

Ce caractère potentiellement favorable à une entrée dans l'industrie est tempéré lorsqu'on prend en compte le niveau de vie de la population approximée par le niveau du PIB par habitant. On observe d'emblée que la RDC a, en 2020, le PIB par habitant le plus faible tout en ayant également le niveau le plus faible de tous ces indicateurs de bancarisation retenus dans le tableau 8. Le calcul des corrélations dont les coefficients sont montrés dans la dernière ligne du tableau, suggère que celles-ci sont très élevées entre les niveaux des dépôts, des dépôts à terme et des crédits par habitant de plus de 15 ans d'une part, et le PIB par habitant d'autre part. Vu que la corrélation entre le niveau du ratio population de plus de 15 ans par banque et le PIB par habitant est faible mais tout de même négative, on déduit ce qui suit : le potentiel de bancarisation de la population congolaise ne peut se transformer en opportunité d'affaire, comparativement aux pays de l'UMOA, que si le niveau de vie, ou plus exactement le PIB par habitant, augmente. Cette augmentation est elle-même tributaire de nombreuses contraintes infrastructurelles, institutionnelles et politiques.

5. Discussion : réformes et explication de la configuration panafricaine de l'industrie congolaise

Sans surprise, notre analyse ne déroge pas à la règle. Elle ne donne pas une réponse tranchée à la question subsidiaire de savoir s'il y a trop de banques dans le système bancaire de la RDC. Néanmoins plusieurs indicateurs et facteurs pris en compte permettent de mettre en évidence leur caractère hostile à une nouvelle entrée du point de vue de potentiels candidats. Ils sont plus nombreux que les indicateurs et facteurs favorables. La balance serait donc du côté des indicateurs défavorables même si l'entrée reste possible au prix d'efforts de contournement des obstacles potentiels en attendant des réformes. Il en découle deux enseignements qui sont expliqués dans cette section : le premier définit le rôle et le type de réformes nécessaires à la transformation du système bancaire pour le rendre davantage favorable à une entrée. Le deuxième explique que les indicateurs analysés sont davantage favorables à l'entrée d'investisseurs étrangers déjà présents dans le secteur bancaire.

- Nécessité de réformes comme levier d'attractivité

Plusieurs des indicateurs et facteurs rendant l'entrée défavorable sont structurels. Ils agissent déjà mais ne peuvent être réduits ou annulés que par des réformes spécifiques au secteur ou par des réformes générales destinées à stimuler le développement économique. Les éléments favorables à l'entrée sont quant à eux latents et ne peuvent attirer un investisseur qu'au prix d'investissements particuliers ou de réformes. Ils sont donc aussi tributaires de réformes pour être opérants.

Ainsi, pour les facteurs défavorables, il faudrait par exemple des réformes pour éliminer l'influence politique dans le fonctionnement du système bancaire, adapter l'exigence de

capital minimum à la situation de chaque banque, améliorer la surveillance prudentielle pour éviter des erreurs de gestion et de faillites susceptibles d'affecter la réputation du secteur, réduire l'informalité de l'économie pour accroître le niveau de dépôts bancaires et de crédits, renforcer dans la durée la stabilité macroéconomique et réduire la dollarisation de l'économie pour réduire son influence défavorable.

Le caractère attractif du secteur bancaire congolais repose quant à lui sur les effets bénéfiques de l'innovation, la faible bancarisation de l'activité économique dont celle relative aux secteurs à haute potentialités et la faible inclusion financière de la population. Pour ce qui est de l'innovation, le caractère bénéfique ne peut être concrétisé que par des investissements additionnels dont certains nécessitent des adaptations réglementaires pour recourir à de nouvelles pratiques ou technologies. Quant à l'exploitation des opportunités économiques de certains secteurs économiques dans lesquels la RDC détient un avantage comparatif ou stratégique, elle implique aussi des réformes et des politiques pour améliorer le climat des affaires en luttant contre les carences institutionnelles et infrastructurelles. Enfin, comme la corrélation entre les indicateurs d'inclusion financière retenus et le PIB par habitant le suggère, c'est tout simplement l'accélération de l'accroissement du niveau de vie de la population qui est la clé. Cette accélération est à son tour dépendante de multiples réformes et l'application efficace de la stratégie de développement.

- Configuration industrielle favorable aux structures bancaires panafricaines via des rachats et/ou fusions

On peut comme Moati (1996) adopter trois types d'entreprises candidates à l'entrée dans une industrie nationale : les entreprises créées ex-nihilo, les entreprises présentes dans d'autres secteurs mais tentant la diversification et des entreprises étrangères présentes dans le même secteur. Les plus sensibles aux barrières à l'entrée sont les entreprises créées ex-nihilo. Cette catégorisation est utile lorsqu'on pose la question du degré de contrainte que revêt le caractère de « barrière » à l'entrée que renvoie un indicateur ou un facteur. En effet, le niveau de contrainte n'est absolument pas le même pour les trois types d'entreprises. Dès lors, le secteur concerné devrait être davantage dominé par le type d'entreprises ou investisseurs à même de contourner les obstacles avec le plus de facilité.

En lien avec l'objet de notre étude, la recherche du type d'entreprise susceptible d'être favorisé par la configuration actuelle de l'industrie bancaire congolaise peut être complétée et affinée en intégrant dans l'analyse quelques autres barrières à l'entrée retenues dans littérature. On montrera qu'au même titre que l'analyse basée sur les indicateurs et facteurs documentés dans les sections précédentes, ce complément consacre aussi l'avantage des entreprises étrangères actives dans le secteur bancaire, en particulier les banques panafricaines. Et en guise de complément on peut se contenter

ici d'évoquer les barrières à l'entrée telles que les économies d'échelle, les économies d'apprentissage, les économies de champ, les réseaux de distribution et les emplacements stratégiques.

La démarche commence premièrement par traduire la catégorisation générale d'entreprises candidates à l'entrée pour la rendre compatible à l'objet de l'étude. On a donc respectivement une banque créée ex-nihilo, une banque créée dans une optique de diversification et une banque étrangère visant le marché congolais. Pour affiner l'analyse, on ajoute des contours à ces catégories de banques : on suppose que la banque étrangère possède des ressources financières plus importantes, a l'expertise dans le secteur bancaire mais n'a pas l'expérience du contexte congolais. Par ses ressources, elle est capable, via l'acquisition d'actifs bancaires existants, d'acquiescer dès son entrée dans le secteur congolais les atouts d'une banque déjà existante. Par ailleurs, on suppose que la banque créée par stratégie de diversification a déjà l'expérience du contexte d'affaires congolais et qu'elle est, tout comme la banque créée ex-nihilo, à capitaux congolais dont le volume est plus faible.

La deuxième étape consiste à mettre en évidence les atouts ou moyens nécessaires à la gestion des contraintes des barrières, des indices ou des facteurs défavorables à l'entrée avant d'indiquer quelle catégorie disposerait d'un avantage ad hoc. Un inventaire de ces avantages permettrait alors d'expliquer pourquoi les banques étrangères, en particulier panafricaines, sont les plus outillées pour intégrer l'industrie bancaire congolaise dans son état actuel. On arrive à ce constat en répertoriant les indicateurs et facteurs défavorables ou favorables ainsi ou les moyens de respectivement y faire face ou en profiter.

En ce qui concerne les indicateurs et facteurs défavorables on retient : le signal négatif envoyé par la baisse des banques peut être atténué avec une expertise dans l'industrie bancaire congolaise. De par ses ressources, la banque étrangère est la mieux positionnée via l'acquisition d'une banque existante. La contrainte relativement plus élevée du capital minimum requis peut être rencontrée par un niveau de ressources disponibles plus élevé. Face à cette contrainte, les ressources d'une banque étrangère la positionneraient au mieux. Les faibles niveaux moyens des crédits et des dépôts à terme nécessitent pour entrer sur le marché de capter rapidement une part de marché critique. C'est la banque étrangère qui se positionnerait le mieux via ses capacités d'acquisition. Les effets structurels et conjoncturels de la dollarisation et la dépréciation nécessitent d'une part de disposer dès le départ d'une expertise ad hoc, ce qui favorise la banque créée par diversification, le contexte de la dollarisation en RDC étant familier, et d'autre part, de disposer d'une assiette de financement pouvant absorber des réductions de résultats distribuables aux actionnaires du fait de la nécessité de reconstitution du capital, ce qui favorise la banque étrangère. L'asymétrie de l'information due au biais

politique peut être gérée avec une expertise du système et un réseautage dans les cercles des décideurs politiques. Cette gestion serait plus facile pour la banque créée par diversification, les promoteurs ayant déjà l'expérience du contexte congolais des affaires. Mais encore une fois, la banque étrangère se positionnerait favorablement via une acquisition.

Quant aux indicateurs ou facteurs favorables, le cadre pour en bénéficier en dehors de réformes se présente comme suit : le faible niveau de bancarisation de l'activité économique nécessite une expérience du développement financier des pays africains ayant une structure économique similaire à celle de la RDC. L'expertise dans la création de valeurs dans divers secteurs économiques en Afrique aide pour cela. La banque étrangère, pour autant qu'elle soit panafricaine, et la banque créée par diversification sont toutes deux favorisées. En outre, disposer de ressources pour investir dans l'exploration économique des créneaux porteurs peut s'avérer utile, ce qui favorise surtout la banque panafricaine. La capacité à lancer ou à suivre toutes sortes d'innovations, permettant aux banques d'étendre les possibilités d'affaires malgré les facteurs défavorables, suppose de disposer de ressources financières, humaines et techniques. De ce point de vue, la banque étrangère est a priori la plus favorisée. Enfin, l'ambiguïté sur le caractère défavorable ou favorable de la faible bancarisation de la population indique tout simplement que tant que le niveau de vie de la population reste faible, l'aspect défavorable prédomine et la parade la plus évidente est encore une fois d'être en mesure de s'accaparer d'une part de marché suffisamment pertinente d'emblée, ce que la banque étrangère peut obtenir plus facilement que les deux autres types via une acquisition.

Pour ce qui est des barrières à l'entrée classiques évoquées plus haut, on résume la situation comme suit : les économies d'échelles, d'apprentissage, de champs ainsi que les réseaux de distribution à acquiescer dès l'entame, nécessitent de disposer de ressources pour faire des investissements conséquents ou, tout simplement, pour racheter une banque existante. La banque étrangère paraît encore une fois la plus à même d'y faire face.

Le tableau A, en annexe, présente les indicateurs ou les facteurs défavorables et les moyens de les contourner, les indicateurs ou facteurs favorables et les moyens d'en bénéficier, quelques barrières classiques à l'entrée et les moyens permettant de s'en accommoder ainsi que les différentes catégories d'entreprises candidates à l'entrée qui seraient les mieux positionnées pour actionner les moyens permettant de faire face aux éléments défavorables ou de bénéficier des éléments favorables. La conclusion que l'on tire de l'observation de ce tableau est qu'une banque (ou groupe) étrangère africaine serait la mieux placée pour entrer dans le secteur bancaire congolais en acquiesçant une banque existante.

6. Conclusion

Cette étude avait pour préoccupation majeure de chercher la réponse à la question de savoir si le secteur bancaire congolais est favorable ou défavorable à une nouvelle entrée. Accessoirement, elle a essayé d'expliquer la configuration actuelle du point de vue du type de banque le plus adapté à la situation. L'étude a parcouru une série d'indicateurs et de facteurs dont la majeure partie indique que le système est hostile à une entrée, en particulier en comparaison avec plusieurs autres pays africains. Ces éléments défavorables sont : (i) le signal négatif envoyé par la baisse des banques essentiellement pour raisons de faillites, (ii) la contrainte relativement plus élevée du capital minimum requis, (iii) les faibles niveaux moyens des crédits et des dépôts à terme, (iv) les effets structurels et conjoncturels de la dollarisation et (v) la dépréciation ou encore l'asymétrie de l'information due au biais politique. Deux éléments envoient plutôt un signal favorable à une nouvelle entrée. Ce sont (i) le faible niveau de bancarisation de l'activité économique et (ii) la capacité à lancer ou à suivre toutes sortes d'innovations observées ces dernières années. La faible bancarisation de la population, autre indicateur favorable, est par contre rendue difficile à exploiter à cause du faible niveau de vie relatif en RDC.

En somme, le nombre relativement plus élevé d'éléments défavorables et la nécessité de réformes nécessaires tant pour les gommer que pour rendre les éléments favorables plus aisés à exploiter, militent pour un système bancaire congolais relativement plus hostile à une nouvelle entrée que ceux de plusieurs autres pays africains. L'analyse conclut, en considérant aussi quelques autres barrières classiques à l'entrée, que les banques étrangères, en particulier panafricaines, sont les plus outillées à intégrer le secteur bancaire en RDC, notamment à travers des opérations de rachat de banques existantes.

7. Références bibliographiques

1. Arnaboldi F. and Rossignoli B. (2015), *Financial Innovation in Banking*. In: Beccalli E., Poli F. (eds) *Bank Risk, Governance and Regulation*. Palgrave Macmillan Studies in Banking and Financial Institutions. Palgrave Macmillan, London. https://doi.org/10.1057/9781137530943_5.
2. BCC (2018), *Rapport sur la Supervision des Intermédiaires Financiers 2018*.
3. Berger, A.N., Hunter, W. and Timme, S. (1993), The efficiency of financial institutions: a review and preview of research past, present, and future. *Journal of Banking and Finance*, 17, 221–249.
4. Dell'Araccia G., Friedman E. and Marquez R. (1999), Adverse Selection as a Barrier to Entry in the Banking Industry, *The RAND Journal of Economics*, Autumn, 1999, Vol. 30, No. 3 (Autumn, 1999), pp. 515-534.
5. Dombret, A. (2016), Are there too many banks? The banking sector after financial crisis. Speech given at the general meeting

of the Austrian Society for Bank Research. 27.09.2016. <https://www.bundesbank.de/en/press/speeches/are-there-too-many-banks-the-banking-sector-after-the-financial-crisis-711500>.

6. Financial Afrik (2020), RDC: interrogations autour des 35 millions USD retournés par Thierry Taeymans au Trésor public, article en ligne du 31 mars 2020. Consulté le 02 mars 2022. <https://www.financialafrik.com/2020/03/31/rdc-interrogations-autour-des-35-millions-usd-retournes-par-thierry-taeymans-au-tresor-public/>.
7. FMI (2014), *Evaluation de la stabilité du système financier en République Démocratique du Congo*, rapport du FMI n°14/315, Washington, DC.
8. Frame S., Wall L. and White L. (2018), *Technological Change and Financial Innovation in Banking: Some Implications for Fintech*, Working Paper 2018-11, October 2018, Federal Reserve Bank of Atlanta.
9. Gabon Review (2021), *Gabon : La clôture de la liquidation de la Postebank fixée en décembre*, article du 26 août, 2021. <https://www.gabonreview.com/gabon-la-cloture-de-la-liquidation-de-la-postebank-fixee-en-decembre/>.
10. Gropper, D.M., Jahera, J.S., Park, J.C. (2013), Does it help to have friends in high places? Bank stock performance and congressional committee chairmanships, *J. Banking Finance* 37 (6), 1986–1999.
11. Gropper, D.M., Jahera, J.S., Park, J.C., (2015), Political power, economic freedom and congress: effects on bank performance, *J. Banking Finance* 60,76–92.
12. IMF (2016), *Democratic Republic of São Tomé and Príncipe: Selected Issues*, IMF Country Report No. 16/175, 17 June 2016.
13. Le Soft international (2017), Michel Losembe: «Je n'ai jamais participé à aucune malversation au sein de la BIAC», article en ligne du mardi le 26/09/2017. Consulté le 02 mars 2022. [http://www.lesoftonline.net/articles/michel-\)losembe-%C2%ABje-n%E2%80%99ai-jamais-particip%C3%A9-%C3%A0-aucune-malversation-au-sein-de-la-biac%C2%BB](http://www.lesoftonline.net/articles/michel-)losembe-%C2%ABje-n%E2%80%99ai-jamais-particip%C3%A9-%C3%A0-aucune-malversation-au-sein-de-la-biac%C2%BB).
14. Moati P. (1996), *Méthodes d'études sectorielles volume 2*, Cahier de recherche n°93, septembre 1996, CREDOC.
15. Oduor J., Ngoka, K. and Odongo M. (2017), Capital requirement, bank competition and stability in Africa, *Review of Development Finance*, 7, 45–51.
16. Papadimitria P., Pasiouras F., Pescetto G. and Wohlschlegel A. (2021), Does political influence distort banking regulation? Evidence from the US, *Journal of Financial Stability* 53, (2021). <https://doi.org/10.1016/j.jfs.2020.100835>.
17. Pavitt K. (1984), Sectoral patterns of technical change: towards a taxonomy and a theory, *Research Policy* 13, 343-373.
18. Porter Mickael E. (1979), How Competitive Forces Shape Strategy, *Harvard Business Review*, May 1979 (Vol. 57, No. 2), pp. 137–145.
19. UMOA (2020), *Rapport annuel 2020 de la Commission bancaire*.
20. Yakubu, I. N and Bunyaminu A. (2021), Regulatory capital requirement and bank stability in Sub-Saharan Africa, *Journal*

of *Sustainable Finance & Investment*, DOI:
10.1080/20430795.2021.1961558.

8. ANNEXE

Tableau A : Indices ou facteurs défavorables, favorables et ambigus, moyens d'y faire face et types de banques candidates les mieux positionnées.

INDICATEURS, FACTEURS ET BARRIÈRES CLASSIQUES À L'ENTRÉE	MOYENS DE MITIGATION OU DE MISE À PROFIT	CATÉGORIES DE BANQUES CANDIDATES LES MIEUX POSITIONNÉES
Indicateurs et facteurs défavorables		
<i>Baisse du nombre de banques</i>	Une expertise dans l'industrie bancaire congolaise	Banque créée par diversification
<i>Niveau d'exigence du capital minimum</i>	Ressources financières disponibles	Banque étrangère
<i>Faibles niveaux moyens des crédits et des dépôts à terme</i>	Capacité à avoir une part de marché suffisante dès l'entrée Ressources financières disponibles pour prêts sur fonds propres	Banque étrangère (via rachat)
<i>Dollarisation, dépréciation et besoin de reconstitution de capital</i>	Expertise d'exploitation dans un contexte dollarisé	Banque créée par diversification Banque étrangère via diversification
<i>Asymétrie de l'information basée sur un biais politique dans l'activité bancaire</i>	Expertise d'exploitation dans le contexte socio-économique et politique congolais	Banque créée par diversification Banque étrangère (via rachat)
Barrières classiques		
<i>Economies d'échelle, de champ et d'apprentissage</i>	Ressources financières disponibles pour investissements	Banque étrangère
<i>Emplacements et réseaux de distribution</i>	Ressources financières disponibles pour investissements	Banque étrangère
Indicateurs et facteurs favorables		
<i>Faible niveau de bancarisation de l'activité et des potentialités économiques</i>	Capacité à avoir une part de marché suffisante à l'entrée Expertise d'exploitation dans l'économie africaine	Banque étrangère panafricaine (via rachat)
<i>Innovation</i>	Ressources financières disponibles pour investissements	Banque étrangère
Indicateurs ambigus		
<i>Faible bancarisation de la population et niveau de vie</i>	Capacité à avoir une part de marché suffisante à l'entrée en cas de persistance du niveau de vie de la population	Banque étrangère